

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date d'affichage : 21/03/2017	Délibération n°2436/2017 Objet : Attribution de la subvention au CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

Conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Pouvoirs : 4
Absents : 0 Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le 7 mars à 20 h 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 février 2017, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire. Jean Michel CARIGI, Marie Paule BOILLOT, Pierre BORNE,
Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, Adjointes au Maire. Joseph DUPRAT, Jean
Luc DESPREZ, Dominique GOYER, Claude Olivier BONNEFOY, Marie France PELLETEY, Joël
VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Hakima
OULD SLIMANE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Roger LANGLAIS, Agnès
MAILLOCHON, Marianne MAHJOUR, Valérie PREVOTAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :
Bernard KAMMERER donne pouvoir à Danielle METRAL.
Alphonse BOYE donne pouvoir à Alain BOUKRIS.
Stanislas GAUDON donne pouvoir à Jean Michel CARIGI.
Alexandre RICHE donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2433/2017 du conseil municipal du 7 mars 2017 relative au budget de la
commune pour l'année 2017 ;

Considérant la commission finances du 3 mars 2017 ;

Considérant le Conseil d'Administration du CCAS, avec vote du budget, en date du 4 mars
2017 ;

Madame le Maire propose une subvention annuelle communale de **80 495 €**, identique à 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**A la majorité : 22 voix pour et 5 abstentions (Martine HARBULOT, Roger LANGLAIS,
Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUR et Valérie PREVOTAT) :**

- **ARTICLE 1 : DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention au CCAS d'un montant de
80 495 €.
- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif
2017.

Marolles en Brie

Accusé de réception en Préfecture : 094-219400488-20170317.

Date de télétransmission : 21/03/17.

2486-2017-DE.

Date de réception Préfecture : 21/03/17.

- **ARTICLE 3 : DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet acte.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 17 mars 2017

Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie



Acte à classer**2436-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-21T15-34-57.00 (MI205171017)**Identifiant unique de l'acte :**094-219400488-20170317-2436-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS
D'ACTION SOCIALE.**Date de décision :** 17/03/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions**Acte :** [2436-2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/03/17 à 15:34

Par [MARQUES Christine](#)**Transmis**

Date 21/03/17 à 15:34

Par [MARQUES Christine](#)**Accusé de réception**

Date 21/03/17 à 15:38